



Suspension suite à un contrôle positifs au Thc

Par **romain 27**, le **04/12/2014** à **19:19**

Bonjour, Suite à un contrôle par la gendarmerie d'autoroute, effectué le 12/11/14 à 18 h 30, ils m'ont demandé d'effectuer un test salivaire. En fait, ils m'en ont fait 3 tout de même et un seule s'est révélé positif, je m'y attendait et je n'avais pas nié ma consommation qui datait de 2 jours, donc, rétention du permis de conduire. Suite à ça, prise de sang à l'hôpital, après, ils m'ont ramené à la gendarmerie pour effectuer ma déposition. Une bonne semaine après, ils m'ont fait part des résultats de l'analyse sanguin : 0,6 ng de thc et 2 ng de COOH. Depuis, plus de nouvelles. Comme je les appelle pour avoir des informations, ils me disent que le préfet ne répond pas, ça fait trois semaines que ça dure, est-ce normal ? J'avais mes 12 points, mon permis depuis 2008 et pas connu du tout de leurs services. Quelle peut être ma sanction ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **aleas**, le **04/12/2014** à **19:31**

Bonsoir, Le préfet n'ayant pu prendre l'arrêté dans les 72 heures, le permis devait vous être restitué en attendant la décision du procureur. 12 heures après les 72 heures, il fallait aller à la gendarmerie chercher votre permis qui, en l'absence de l'arrêté du préfet, aurait dû vous être rendu. Vous ne l'avez pas fait, dommage. Relisez le document de rétention que vous avez en main et tout ce que je viens de dire y est écrit. téléphonez en préfecture pour savoir s'il y a eu ou pas un arrêté du préfet. A mon avis, il n'y en a pas. Les gendarmes abusent de votre naïveté.

Par **romain 27**, le **04/12/2014 à 19:42**

Bonsoir merci de me consacré un peu de votre temps,comme j'ai demandé au gendarme si je pouvais récupérer mon permis il me le déconseillé en me disant que les trois semaines que j'avais déjà passer San mon permis, seront perdu si une suspensions était mise en place, et que pour les récupérer il faudra que je passe devant un médecin j'avoue que je sui un peu perdue ...une chose et sur l'usage de stupéfiant c fini!!je vai contacter le service A la préfecture demain encore mercie

Par **aleas**, le **04/12/2014 à 23:01**

Bonsoir,rnrnSi c'est bien ce que vous a dit le gendarme, sachez que tout cela est faux.rnrnSi vous aviez la possibilité de récupérer le permis, il fallait le faire.rnrnLe temps passé sans conduire et donc sans permis, alors que le préfet n'aurait pas pris d'arrêté, ne sera jamais déduit de la durée que pourrait prononcer le tribunal. En procédant ainsi, vous vous infligez une peine qui ne sera pas prise en compte plus tard.

Par **romain 27**, le **05/12/2014 à 00:38**

Bonsoir aleas rnrnSe que je vous dit et véridique c'est vraiment pas réglo de leurs pare ,alors que je refuse en aucuns cas d'être sanctionné j'ai commis une erreur j'assume je vais faire le nécessaire pour le récupérer demain ,merci d'avoir porté de l'importance a mon sujet.

Par **Tisuisse**, le **05/12/2014 à 08:57**

Bonjour romain 27,rnrnLes sanctions possibles sont indiquées dans le post-it, en en-tête de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants.

Par **Tisuisse**, le **05/12/2014 à 08:57**

Bonjour romain 27,rnrnLes sanctions possibles sont indiquées dans le post-it, en en-tête de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants.